

## CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du jeudi 27 novembre 2025

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni jeudi 27 novembre 2025, à 18h00, à la mairie, sous la présidence de Louis TEYSSIER, maire.

Étaient présent.es : Françoise BILLON, Mélanie DAUVIN, Christian GOUX, Gérald LEMONNIER, Pauline MARTIN, Thierry MOUR-LON, Valérie RENOUF, Carole SCOLAN, Guillaume QUETIER, Guillaume THOUROUDE, Jacky VAYER.

Absences excusées : Marie GRANDAZZI (procuration à Gerald LEMONNIER), Lucie LEBRUN (procuration à Louis TEYSSIER), Catherine POSTEL, Olia TOUGOUCHI (procuration à Jacky VAYER).

Absences non excusées : Claude BOSQUET, Antoine HAUDIQUER, Thierry LEGABLIER.

#### I. Désignation du secrétaire

Guillaume THOUROUDE a été désigné secrétaire.

#### II. Compte rendu du conseil municipal du 27 octobre 2025

Il est approuvé à l'unanimité.

#### III. Rapport de la commission affaires scolaires du 15 octobre 2025

Pauline MARTIN présente le compte rendu de la commission affaires scolaires du 15 octobre 2025.

##### 1. Stationnement autour de l'école

Quatre classes sont maintenant à Blainville-sur-mer et cela occasionne des difficultés de stationnement. Actions proposées : déplacer la benne à papier et matérialiser les places de stationnement ; étudier le déplacement des grilles du chantier (devis demandé) ; installer un escalier provisoire entre le parking et la rue du Hutrel ; proposer une organisation différente pour l'accès au bus afin d'améliorer la sécurité ; ouverture de la deuxième entrée rue de Bas : avis défavorable de la directrice faute de personnel.

##### 2. Cantine scolaire – Meubles à casiers

Un seul devis a été reçu pour deux meubles. La commission souhaite consulter d'autres entreprises et revoir l'emplacement.

##### 3. Tarifs de la cantine

Tarifs actuels : enfants 3,90€ ; enseignants 5,50€ ; journées rencontre du mercredi : 8€.

Reste à charge pour la commune environ 69 000 €. La commune de Saint-Malo-de-la-Lande participe à hauteur de 10 000€.

La commission propose d'étudier une tarification selon le quotient familial et de revoir les tarifs pour la rentrée 2025/2026, étant précisé que le repas du mercredi passerait de 8€ à 10€.

##### 4. Renfort de personnel

Renouvellement d'un CDD de 5 h/semaine pour assurer la sécurité dans la cour sur le temps du midi.

Rappel des difficultés de recrutement et questionnement sur les conditions de remplacement par un élu ou un citoyen.

##### 5. Proposition de la CMB (communauté de communes Coutances mer et bocage)

La CMB propose un projet d'amélioration du climat scolaire (prévention du harcèlement, formation des personnels). L'école sera prochainement évaluée via des questionnaires à remplir par les différents acteurs (enseignantes, parents, élèves, personnel et mairie). Le bilan de cette enquête pourra nous aider à améliorer le temps méridien.

Le personnel a été consulté concernant le temps du midi, et il ressort qu'il serait pertinent de diversifier les activités proposées aux enfants.

La commission propose de ne pas intégrer le projet CMB avant la fin de l'évaluation précitée. Elle préconise :

- achat d'une table de ping-pong à installer sur le plateau sportif (en concertation avec la CMB)
- achat d'une trousse de premier secours supplémentaire pour des soins de blessures bénignes dans la cour
- achat de jeux/activités à proposer aux enfants dans la cour le midi

Il est également envisagé, si c'est possible, que le personnel communal puisse bénéficier de la formation prévue par la CMB dans le cadre du projet proposé. Le financement serait communal.

Le conseil municipal valide le compte rendu ci-dessus et retient :

- d'engager une réflexion sur la possibilité de recrutement de bénévoles pour l'aide ponctuelle à la cantine (remplacements) et l'aide aux devoirs selon les besoins (voir avec la communauté de communes, compétente en la matière) ;
- de demander des devis pour l'installation d'une table de ping-pong, en concertation avec la CMB ;
- de prévoir une enveloppe de 400 € pour l'acquisition de petits matériels et une trousse de secours.

#### IV. Rapport de la commission travaux du 28 octobre 2025

Jacky VAYER présente le compte-rendu de la commission travaux.

##### 1. Aménagements – Louverie / RD 244

Le conseil municipal confirme, à titre expérimental jusqu'à la fin de l'année, la modification du sens de priorité dans l'écluse, avec comptages de vitesse. Il autorise la modification de l'arrêté municipal et du sens des panneaux.

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du jeudi 27 novembre 2025**

**2. Limitation de vitesse dans le bourg**

La commission propose d'étendre la zone 30 sur la RD 244 jusqu'au chemin du Petit Moulin et de procéder à la réfection des passages piétons (salle polyvalente et ancienne poste), aux frais de la commune. Le conseil municipal donne son accord.

**Délibération : Circulation dans le bourg : extension de la zone 30 sur la RD 244**

Sur proposition de la commission des travaux, et après avis favorable de l'agence technique départementale de Coutances, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide l'extension de la zone 30 sur la RD 244, côté Est, jusqu'à l'intersection avec la voie communale « chemin du petit moulin » ;
- autorise le maire à signer l'arrêté municipal correspondant.

**3. Aménagements voirie rue d'Agon – RD 72 – présentation de l'avant-projet sommaire**

Le 28 octobre, les deux alternatives d'aménagement ont été présentées à la commission des travaux par les services de l'agence technique départementale (ATD) de Coutances. Le manque de largeur de cette route limite les possibilités.

**1/ solution écluses et trottoir :** création d'un trottoir côté Est, jusqu'au lotissement de Grouchy, largeur 1.40m ce qui engendrerait la suppression des places de stationnement. Réduction de la vitesse par des écluses/chicanes engazonnées ou en résine. Aménagement d'un plateau ralentisseur au niveau du lotissement de Grouchy et d'un « effet de porte » par peinture à l'entrée de l'agglomération (côté nord).

**2/ solution écluses et places de stationnement :** Les aménagements provisoires seraient confirmés. Pas de création de trottoirs. Création d'espaces verts engazonnés de chaque côté des places de stationnement. Aménagement d'un plateau ralentisseur au niveau du lotissement de Grouchy et d'un « effet de porte » par peinture à l'entrée de l'agglomération (côté nord).

Le 25 novembre, le maire et les adjoints ont convié les riverains à une réunion de présentation des deux solutions.

La majorité des personnes présentes se sont prononcées en faveur de la solution 2, avec places de stationnement et sans trottoir. Des propositions de modifications ont été faites.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- se prononce en faveur de l'avant-projet sommaire solution 2 ;
- demande à l'ATD de préparer l'avant-projet définitif correspondant ;
- précise que les suggestions des riverains seront étudiées mais que toutes ne pourront pas être validées, la faisabilité technique et le coût seront déterminants.

**4. Questions diverses**

**- Rue de la Monnerie**

Le conseil municipal mandate le maire pour solliciter la conseillère départementale concernant la rénovation de la portion de la RD 536 relevant de la compétence du conseil départemental.

**V. Rapport de la commission culture/communication/tourisme du 17 novembre 2025**

Valérie RENOUF présente le compte-rendu de la commission culture.

**1. Projets d'expositions – PPA**

Trois projets d'expositions sont proposés, pourront éventuellement être financés en partie par l'Etat.

**a. Sculpture en rondins – Claude Mayet**

Localisation : rond-point de la zone conchylicole sur la RD 651. Alignement en écho au dispositif de protection du trait de côte, avec motifs réfléchissants. Budget : 9 630 € après négociation (au lieu de 11 000 €). Positionnement des pieux ajusté pour visibilité dans les deux directions.

Louis TEYSSIER précise que le Département a déjà fait part de son opposition à la mise en place d'une telle structure sur le rond-point pour des raisons de sécurité. Il faudra réfléchir à un autre emplacement.

**b. Exposition photographique – Philippe Fauvel : « Balade sur la côte des havres »**

Huit havres illustrés sur 32 panneaux et une bâche 200x300 cm. Thématiques : biodiversité, aspects socio-économiques et paysages. Durée : juillet-août 2025, le long de la voie verte « Serpent'libre ». Tarif : 2 000 €. Prêt des poteaux de support par la commune de Regnéville-sur-mer.

**c. Exposition « Préluge » – Association Tulipe Mobile**

Thématique : dérèglement climatique et trait de côte. Activités : photographies, ateliers scolaires et habitants.

Le projet serait porté directement par la communauté de communes Coutances mer et bocage (CMB).

**2. Manifestations et événements 2026**

**a. Les Rayonnantes – Circuit cycliste (1er-5 juillet 2026)**

Boucle cycliste 20-30 km autour de Saint-Sauveur Villages, arrivée à Blainville-sur-mer le 5 juillet. Programme : rendez-vous 14h, boucle cycliste, visite d'acteurs locaux, concerts et restauration par food trucks. Gratuité de la participation, concerts payés au chapeau. La salle du VTF réservée pour le dimanche 5 juillet.

**b. La Boom – Festival Bois de Lansdech**

La première édition s'est déroulée au mieux, malgré la météo capricieuse.

## CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du jeudi 27 novembre 2025

L'association souhaite renouveler la manifestation sur deux jours, les 17 et 18 juillet 2026, de 19h-05h le vendredi et de 11h-06h le samedi. Ouverture gratuite du site de 11h à 17h. Jauge prévue : 800 personnes maximum par soir. Programmation techno et rap, activités culturelles samedi après-midi.

Comme pour l'année passée, l'organisation sera établie en coordination avec les autorités et propriétaires des terrains voisins. Le conseil municipal soutient le festival et valide la proposition de jauge.

#### **3. Locations et équipements municipaux**

##### **a. Box de stockage pour les associations**

Les box de stockage sont en cours de construction et la location aux associations devrait être possible à partir de septembre 2026. Chacun d'eux est d'une superficie de 36 m<sup>2</sup> et sera alimenté en eau potable et en électricité.

5 seront proposés à la location et 1 est réservé pour la commune.

Sur proposition de la commission culture/communication/tourisme,

le conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (1 abstention : Guillaume THOUROUDE)

fixe comme suit les conditions de location des box :

- Location à l'année – loyer mensuel 30€ par box
- Chaque box pourra être occupé par 3 associations maximum. En cas de mutualisation, le loyer sera payable en totalité en début d'année par chacune des associations concernées.

##### **b. Chaises église**

5 devis ont été examinés. La commission a retenu la proposition d'ELIDIA, chaise en noyer avec assise en hêtre à 90.50€ l'unité. C'est un modèle adapté aux églises, résistant à l'humidité.

Le nombre total de chaises sera déterminé après la remise en place des bancs, le conseil municipal ayant validé l'achat de 60 chaises environ le 18 septembre dernier.

##### **c. Salle polyvalente du VTF – tarifs de location**

Valérie RENOUF indique que les travaux à réaliser rapidement sont : la rénovation des toilettes, l'insonorisation de la salle et les mises aux normes indispensables pour la sécurité du public.

Elle précise qu'en accord avec le VTF, c'est la commune qui gère dès à présent la location de la salle.

Le service de location VTF a des demandes de location liées à l'activité touristique du village de vacances le Senéquet. Dans ce cas, si la date demandée est libre, un contrat de location sera conclu et c'est la structure VTF qui paiera la location à la commune.

Après étude des tarifs appliqués dans les communes voisines, principalement sur des salles à capacités identiques, la commission culture/communication/tourisme propose les tarifs suivants :

- journée : 200€ pour les habitants de la commune et 300€ pour hors commune
- week-end (du vendredi soir au lundi matin) : 350€ pour les habitants de la commune et 450€ pour hors commune
- associations communales pour un week-end : première manifestation gratuite puis 220€ par manifestation (sur l'année civile)
- location à VTF : 600€ le week-end (tarif pratiqué par VTF)
- caution forfaitaire de 500€ (matériel, vaisselle et ménage)

Sur proposition de la commission culture/communication/tourisme,

le conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (1 abstention : Guillaume THOUROUDE)

- accepte les propositions de tarifs indiqués ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;

- charge le maire et la maire-adjointe de la rédaction des contrats de location correspondants.

Il est précisé qu'un forfait à l'année pour les associations utilisant la salle régulièrement pourra être envisagé.

Jacky VAYER fait remarquer que le chauffage est électrique et que compte-tenu du volume important du bâtiment, le coût pour le chauffage risque d'être élevé. Il est prévu d'installer des sous-compteurs pour la facturation de la consommation d'eau et d'électricité. Le bilan des coûts de fonctionnement seront réalisés après une première année d'utilisation.

#### **4. Informations diverses**

- Création du Cercle des Artistes Blainvillais (C.A.B.), président Daniel LACOGNATA.
- Association Tourisme Blainville : élection du nouveau bureau fin novembre
- Départ M. et Mme CHARPENTIER : mardi 2 décembre 2025 à 18h.
- Fleurissement 2025 : 1<sup>re</sup> place Michel CHARLES, 2<sup>ème</sup> Françoise JOUVET, 3<sup>ème</sup> Jean-Marie BAUDRIBOS
- Vœux du Maire : jeudi 29 janvier 2026 à la salle du VTF
- Fête de la Moussette : 30 mai 2026.
- Fête de la musique : 20 juin 2026
- Commémoration des marins : 18 juin 2026, participation des scolaires.
- Journées Nationales des Artistes 2026 : 11-13 septembre à la salle du VTF
- Exposition de peinture – Emma de MOREL en 2026

Le conseil municipal valide les propositions de la commission.

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du jeudi 27 novembre 2025**

**VI. Rapport de la commission camping du 19 novembre 2025**

Jacky VAYER présente le compte-rendu de la commission camping.

**A. Bilan 2025**

Le bilan de la saison 2025 est positif. Les recettes sont un peu supérieures à celles de 2024.

La commission propose l'ouverture de l'aire de stationnement pour les camping-cars toute l'année. Jacky VAYER est d'accord pour assurer la maintenance en cas d'urgence cet hiver. Un bilan sera fait au printemps sur l'occupation hivernale.

**B. Tarifs 2026**

Sur proposition de la commission, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,  
 Vote les tarifs suivants pour l'année 2026 :

**1. Emplacements :**

PERSONNES	adulte et enfant de 10 ans et +	4.00€ par jour
	enfant de moins de 10 ans	2.50€ par jour
EMPLACEMENT	tente ou caravane + véhicule	5.50€ par jour
	électricité	4.50€ par jour
CAMPING-CAR	forfait journalier	12.00€ (11.00€ en 2025)
	accès au bloc sanitaire (si ouvert)	8.00€ par jour pour 2 personnes + 4.00€ par personne supplémentaire

**2. Location des mobilhomes communaux :**

- **à la semaine**

Période	Mobilhome 2 chambres forfait ménage inclus	Mobilhome 3 chambres forfait ménage inclus
du 15 avril au 30 juin et du 1 <sup>er</sup> septembre au 15 octobre	410€	470€
du 1 <sup>er</sup> juillet au 31 août	510€	570€

- **forfait minimum 2 nuitées, hors juillet et août**

Période	Mobilhome 2 chambres forfait ménage inclus	Mobilhome 3 chambres forfait ménage inclus
2 nuitées (vendredi et samedi)	190€	220€
Nuitée supplémentaire	50€	60€

caution location mobilhome : 500 €

**3. Parcelles pour stationnement mobilhomes :**

Location annuelle terrain	forfait annuel accès au bloc sanitaire (si ouvert)	prix du mètre cube d'eau consommé	prix du kWh d'électricité consommé
1 500€ (1 450€ en 2025)	300€	5.50€	0.35€

**4. Prix de vente des produits annexes :**

Article	Prix de vente unitaire TTC
Timbre	prix en vigueur
Carte postale	1.50€
Passe pour barrière	20€
Jeton pour laverie	4€
Bouteille de gaz	42€ (38€ en 2025)

**c. Nouveau mobil-home – location aux travailleurs saisonniers**

Un nouveau mobilhome a été acheté pour le proposer à la location des travailleurs saisonniers. Le mobilhome a deux chambres et peut accueillir au maximum 4 personnes.

La commission propose de louer la chambre à 300 euros par mois en dehors des charges (eau, électricité) qui seront prises en charge par le locataire. Donc pour les deux chambres 600 euros. Le mobilhome serait proposé à la location pendant la période d'ouverture du camping.

## CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du jeudi 27 novembre 2025

Après discussion, le conseil municipal souhaite que les tarifs et les conditions de location de ce nouveau mobilhome soient réétudiés.

#### C. Travaux 2026

La commission préconise la peinture du bloc sanitaires (priorité côté hommes) et le remplacement des dernières ampoules par des LED.

Rénovation du logement du camping : L'estimation phase PRO présentée le 18 novembre s'élève à 277 538€ HT, dont 19 772€ pour le désamiantage, 62 670€ pour la couverture-étanchéité-bardage, 56 313€ pour l'isolation thermique extérieure et le ravalement, 57 449€ pour les menuiseries intérieures/extérieures.

La commission propose de renoncer à ce projet de rénovation, qu'elle estime trop coûteux. Le conseil municipal décide d'ajourner ces travaux.

En revanche, la réfection de la toiture est à entreprendre, ainsi que l'étanchéité des terrasses. Le conseil municipal donne son accord.

Il est rappelé qu'un dossier de subvention au titre du fonds d'investissement rural (FIR) au conseil départemental est en cours d'élaboration pour ces travaux. Il est demandé de se rapprocher du service compétent pour étudier une éventuelle possibilité de report sur un autre dossier.

#### **VII. Rapport de la commission aménagement de l'espace du 24 novembre projet d'aménagement de la voirie de zone artisanale des Landelles**

Pauline MARTIN présente le compte-rendu de la réunion avec les commerçants riverains dans le cadre du projet d'aménagement de voirie (côté sortie CARREFOUR nord) de la zone commerciale des Landelles.

L'esquisse préparée par le maître d'œuvre est présentée.

#### 1. Caractéristiques générales de la voirie

La largeur de chaussée de 5,50 m est validée. La voie sera aménagée en zone 30. Un plateau traversant est envisagé afin de réduire la vitesse et faciliter à terme une traversée piétonne vers le parking CARREFOUR (traversée non indispensable du fait du classement en zone 30). La réalisation d'un trottoir de 1,50 m au nord est confirmée. Création de l'éclairage public.

#### 2. Connexions et impacts sur les accès existants

L'entrée du parking Carrefour est maintenue à l'identique ; toutefois, la création du trottoir impose la suppression d'une place de stationnement, acceptée par le directeur du magasin et à confirmer avec les instances nationales de la société CARREFOUR.

#### 3. Stationnements et accès divers

- Demande d'augmentation de places de stationnement pour le restaurant et la boulangerie (en épis, en face de celles existantes à droite de l'entrée) ainsi que des équipements pour cycles.

- Il serait pertinent de créer un douzaine de places de stationnement sur une petite partie de la parcelle appartenant à CARREFOUR (à l'ouest du garage PEUGEOT/CITROEN), destinées en priorité aux salarié.es des entreprises riveraines.

Le directeur du magasin CARREFOUR n'y est pas opposé sous réserve de l'accord des instances nationales, que le maire va interroger.

- La boulangerie et le vendeur de cycles étant livrés par semi-remorques, l'entrée longeant le ruisseau devra être élargie, nécessitant un prolongement du busage.

- Il est rappelé la nécessité de constituer un dossier Loi sur l'eau, compte tenu de la modification du busage du Ruet Ganne et de son allongement d'environ 5 mètres linéaires.

#### 4. Réorganisation de la voirie

Les échanges/ventes de terrains proposés dans le projet seront étudiées avec chacun des commerçants concernés.

#### 5. Présentation du projet d'aménagement voie verte chemin de l'amour

La présentation du projet n'a suscité aucune observation particulière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide le compte rendu de la commission et l'avant-projet sommaire tel que présenté, sous réserve d'accord avec tous les riverains concernés.

#### **VIII. Acquisition salle VTF – demande de subvention Fonds Vert**

Il est rappelé que, dans le cadre du Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) "Entre Deux Havres", signé conjointement par les trois communes littorales Agon-Coutainville, Blainville-sur-Mer et Gouville-sur-Mer, et co-piloté par Coutances mer et bocage et l'Etat, le site du VTF Le Senéquet est identifié comme un foncier stratégique pour la recomposition littorale.

Ce site est d'ores et déjà inscrit dans le document d'urbanisme comme site de relocation destiné à accueillir, à terme, les activités conchylicoles du GIE d'Agon-Coutainville et de la CABANOR. L'établissement Public Foncier de Normandie évalue par ailleurs les options de portage et de valorisation transitoire du site, pour permettre la mobilisation du foncier à terme.

Dans ce contexte, la commune de Blainville-sur-mer engage l'acquisition de la salle polyvalente existante et des terrains attenants. Après consultation du service du Domaine et négociations avec la direction VTF, le prix d'achat a été fixé à 400 000€ nets vendeur. Cette démarche s'inscrit dans une logique d'usage transitoire, en cohérence avec le calendrier opérationnel du PPA et en préservant la vocation future du site.

## CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du jeudi 27 novembre 2025

Le choix communal s'appuie sur des principes de sobriété foncière : le conseil municipal privilégie l'aménagement et le recyclage d'un bâti déjà existant, conformément aux objectifs de renouvellement et d'optimisation du foncier, plutôt que de construire un nouvel équipement impliquant une artificialisation supplémentaire.

Le maire précise que :

- l'ensemble du périmètre du VTF a vocation, à terme, à être aménagé en zone conchylicole, conformément aux orientations du PPA et des documents d'urbanisme ;
- les biens acquis par la commune ont vocation à être rétrocédés ultérieurement à la structure porteuse du projet, afin de permettre l'aménagement complet de la zone conchylicole ;
- l'aménagement transitoire de la salle polyvalente sera réversible, compatible et évolutif, pensé pour ne pas compromettre la future implantation conchylicole ;
- la commune inscrira cette action dans une trajectoire de renouvellement foncier, cohérente avec la stratégie de recomposition littorale (réduction de l'artificialisation, valorisation du foncier existant, optimisation des surfaces disponibles) ;
- la construction d'une nouvelle salle est envisagée à l'entrée du bourg côté Est, dans le cadre d'un site global de repli touristique prévu par le PPA ;
- un calendrier d'évolution articulera usage transitoire, rétrocession future et aménagement définitif sur le site de repli touristique précité, en cohérence avec le PPA "Entre deux Havres".

Dans ce contexte, et compte tenu du caractère stratégique de cette acquisition pour le projet de recomposition spatiale, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- sollicite le Fonds Vert à hauteur de 50%, soit 200.000€ ;
- autorise le maire à engager les démarches nécessaires à cette demande de subvention.

#### **IX. Reconstruction site route du Hutrel : prolongation du contrat assistance à maîtrise d'ouvrage**

Dans le cadre du projet de reconstruction sur le site de l'ancienne cantine, route du Hutrel, et suite au projet cession du terrain à la SA HLM COUTANCES-GRANVILLE, il est proposé de prolonger, jusqu'au 31 décembre 2026, la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec ASSYSTEM.

Il est prévu que François VIENNE accompagne la collectivité dans la concertation avec la SA HLM pour la définition du projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide de prolonger la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec ASSYSTEM jusqu'au 31 décembre 2026 ;
- charge le maire de la signature de l'avenant correspondant et de toutes formalités nécessaires.

Il est précisé que la confirmation de la décision de la SA HLM interviendra en fin d'année ou début d'année prochaine.

#### **X. Police municipale pluri-communale**

Suite à la réunion du 9 octobre dernier entre les 2 collectivités, il est proposé au conseil municipal d'accepter le recrutement d'un troisième agent à temps complet.

Le maire précise qu'un seul agent est en activité depuis plusieurs mois (un agent en maladie). Certaines missions ne peuvent donc pas être réalisées dans des conditions optimales d'efficacité et de sécurité (mise en danger de l'agent de police s'il est seul).

Les statuts du cadre d'emplois de la filière police ne permettent pas le recrutement d'un agent en remplacement.

La commune d'Agon-Coutainville propose donc le recrutement d'un agent titulaire supplémentaire.

Au retour de l'agent absent, le service de police municipale pluri-communale serait ainsi composé de 3 agents, 2 en patrouille (sécurité, visibilité et efficacité sur le terrain renforcées) et 1 en accueil, tâches administratives, participation aux diverses réunions et élaboration de projets (communication et information des administrés).

Le maire propose d'accepter la proposition de recrutement, modifiant comme suit la convention de mutualisation signée avec la commune d'Agon-Coutainville :

*article 3 – organisation du service : le service de la PMPC est composé de TROIS agents à temps plein (35h/semaine) relevant de la filière de la police municipale.*

Les autres articles de la convention ne seront pas modifiés, les critères de répartition des dépenses entre les deux communes resteront identiques.

Après en avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Pauline MARTIN et Guillaume QUETIER),  
le conseil municipal

- accepte le recrutement d'un 3<sup>ème</sup> agent au sein du service de police municipale pluri-communale ;
- autorise le maire à signer l'avenant à la convention de mutualisation correspondant ainsi que tout document nécessaire.

#### **XI. Recensement de la population 2026 : recrutement des agents recenseurs**

Il est rappelé que le recensement général de la population aura lieu entre le 15 janvier et le 14 février 2026.

En plus de la coordonnatrice communale, 4 agents recenseurs vont être recrutés pour la réalisation de cette enquête.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du jeudi 27 novembre 2025**

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ; après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide la création de 4 postes d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations du recensement de la population qui se dérouleront du 15 janvier au 14 février 2026
- fixe la rémunération de la coordonnatrice communale comme suit :

600€ de prime exceptionnelle dans le cadre du RIFSEEP (régime indemnitaire) et 600€ qui pourront être attribués pour partie ou en totalité, en fonction des résultats de la campagne de recensement, et sur décision du maire, toujours dans le cadre du RIFSEEP

- fixe la rémunération des agents recenseurs comme suit :

- tournée de reconnaissance : 500€ brut, frais de déplacements compris
- formation : 2 demi-journées de 3h30 : 41.58€ X 2 soit 86.16€ brut
- frais de déplacements pendant la collecte, du 15 janvier au 14 février 2026 : forfait de 450€ brut
- feuille de logement résidence principale : 2.55€ l'unité
- feuille de logement résidence non principale : 1.70€ l'unité
- bulletin individuel : 1.30€ l'unité

La rémunération de la coordonnatrice communale et des agents recenseurs sera versée au terme des opérations de recensement.

**XII. Travaux littoral 2025 : demande d'aide financière à la CMB**

Il est proposé au conseil municipal de solliciter une aide financière dans le cadre des travaux de protection du littoral d'urgence qui sont intervenus cette année, selon le tableau ci-dessous.

Objet de la dépense	Montant HT	Aides financières perçues		Reste à charge pour la commune HT
Fascines casiers Gonnehville janvier	3 918.08€		-	3 918.08€
Réimplantation pieux 1 <sup>ère</sup> rangée au banc du Nord - janvier	67 441.76€	CD 50	13 488.35€	53 953.41€
Pieux banc du Nord 2 <sup>ème</sup> rangée - janvier	174 420.00€	AFITF	167 443.00€	6 977.00€
Rechargement en sable - octobre	38 653.50€		-	38 653.50€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, sollicite la communauté de communes Coutances mer et bocage dans le cadre de la réalisation de travaux de protection d'urgence du littoral comme indiqué ci-dessus.

Le reste à charge total HT pour la commune s'élève à 103 502€. La participation de la CMB est sollicitée à hauteur d'un tiers, soit 34 501€.

**XIII. Bail SARL LA CALE plage sud**

A la demande du maire, l'examen de ce point est reporté, afin de préciser les conditions du bail, en lien notamment avec le projet partenarial d'aménagement « Entre deux havres ».

**XIV. Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable**

Le rapport est présenté au conseil municipal. Christian GOUX explique qu'il s'agit de données générales. Il indique qu'il faut s'attendre à une augmentation continue du prix de l'eau sur les prochaines années.

Le conseil municipal prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, tel qu'il lui a été présenté.

**XV. Questions diverses :**

**1. Location parcelles du marais : modification de 2 conventions de location**

Les conventions en vigueur pour la location des terrains AB 16 d'une part, et AW 139 et 181 d'autre part, reposent sur des tarifs forfaitaires fixés en 1999 et 2000.

Il convient donc :

- de réactualiser ces montants en tenant compte de l'évolution de l'indice annuel du prix des fermages depuis 2000 ;
- de modifier les conventions afin que le prix de location annuel soit déterminé en fonction de l'évolution dudit indice, comme pour les autres parcelles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

a/ fixe comme suit le loyer annuel à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025 :

- parcelles AW 139 et 181 : 178€ au lieu de 152€

- parcelle AB 16 : 834€ au lieu de 710€

b/ charge le maire de la modification des conventions correspondantes comme précisé ci-dessus.

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du jeudi 27 novembre 2025**

**2. Animation Tourisme Blainville**

Valérie RENOUF indique que Gérard et Michelle CHARPENTIER, respectivement président et trésorière de l'association Animation Tourisme Blainville, vont quitter leurs fonctions dans quelques jours.

Afin de les remercier des nombreuses actions menées pour le développement des animations et manifestations touristiques dans la commune et leur implication dans la vie associative locale depuis de nombreuses années, elle propose au conseil municipal de voter exceptionnellement une somme de 400€ TTC pour un cadeau.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (1 voix contre : Pauline MARTIN), approuve la proposition ci-dessus.

**3. Fin de gestion comptable exercice 2025**

En prévision des éventuels ajustements budgétaires qui s'avéreraient nécessaires à la fin l'exercice en cours, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à procéder aux virements de crédits pour le paiement des dernières factures 2025, en fonctionnement et en investissement et pour tous les budgets.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide la proposition ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h00.